

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 14 DECEMBRE 2021

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 14 décembre 2021 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

Conformément à l'art. 6^e de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Budget 2022 de la Municipalité ; Présentation
3. Budget 2022 de la Municipalité ; Approbation
4. Plan financier 2022-2025 de la Municipalité ; Présentation
5. Décisions fiscales applicables à l'exercice 2022
6. Informations communales
7. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET VERIFICATIONS D'USAGE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 18 novembre 2021 par affichage aux piliers publics, flyer envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne M. André Quinodoz (1945) en qualité de scrutateur, et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE ; PRESENTATION

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 février 2021 la modification de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) imposant aux communes et bourgeoises valaisannes d'établir leurs états financiers, dès le budget 2022, selon les normes comptables MCH2.

Le budget qui est présenté à l'assemblée primaire a été élaboré selon le nouveau plan comptable harmonisé pour les cantons et les communes. Les soldes du compte 2020 ont été repris sur MCH2 afin de comparer les années 2020, 2021 et 2022.

Michel Gaspoz, Secrétaire communal, présente le budget du compte de résultats 2022 de la Municipalité, lequel affiche les résultats suivants :

– Charges financières	CHF 5'107.750.00
– Revenus financiers	CHF 6'063'190.00
– Marge d'autofinancement	CHF 955'440.00
– Amortissements planifiés	CHF 812'200.00
– Attribution à la réserve de politique budgétaire	CHF 100'000.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 43'240.00

Le Président présente l'ensemble des investissements prévus par le Conseil municipal pour l'exercice 2022 :

– Investissements bruts	CHF 1'048'000.00
– Recettes d'investissements	CHF 195'000.00
– Investissements nets	CHF 853'000.00

3. BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE ; APPROBATION

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2022 de la Municipalité de St-Martin, tel que présenté.

4. PLAN FINANCIER 2022-2025 DE LA MUNICIPALITE ; PRESENTATION

Le Secrétaire communal commente le compte de résultats du plan financier 2022-2025 de la Municipalité, lequel affiche les résultats suivants :

– Revenus financiers cumulés	CHF 24'393'190.00
– Charges financières cumulées	CHF 20'557'750.00
– Marge d'autofinancement cumulée	CHF 3'835'440.00
– Amortissements planifiés cumulés	CHF 3'059'200.00
– Attribution à la réserve de politique budgétaire	CHF 550'000.00
– Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 226'240.00

Le Président présente l'ensemble des investissements du plan financier 2022-2025 :

– Investissements bruts cumulés	CHF 4'248'000.00
– Recettes d'investissements cumulées	CHF 435'000.00
– Investissements nets cumulés	CHF 3'813'000.00

Le plan financier 2022-2025 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 18 novembre 2021.

Le plan financier 2022-2025 est porté à la connaissance de l'assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

5. DECISIONS FISCALES APPLICABLES A L'EXERCICE 2022

En vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité, l'indexation des revenus imposables jusqu'en 2022, y compris, est fixée à 140 %.

La prochaine indexation automatique interviendra lorsque l'indice suisse des prix à la consommation aura atteint 163.63 (augmentation de 3 %). A fin septembre 2021, l'indice suisse des prix à la consommation s'établissait à 160.1.

6. INFORMATIONS COMMUNALES

Les membres du Conseil municipal présentent et commentent l'activité de l'année 2021 des commissions dont ils assument la présidence :

Cédric Beytrison – Commissions Trafic, Parcs publics et chemins pédestres, Taxes cadastrales et Forêts

- Route cantonale Bramois – Eison
- Route cantonale Sion - Arolla
- Route cantonale Praz-Jean – St-Martin
- Routes communales, agricoles et forestières

- Travaux équipe communale
- Parcs publics (places de jeux)
- Chemins pédestres
- Entretien des forêts
- Taxes cadastrales

Claude-Alain Boand – Commissions Eau potable, Eaux usées, Gestion des déchets et Salubrité publique

- Approvisionnement en eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Gestion et traitement des déchets

Jean-Claude Quarroz – Commissions Enseignement et formation et Petite enfance

- Ecole primaire St-Martin
- Ecole primaire du Val d'Hérens
- Cycle d'Orientation du Val d'Hérens
- Nurserie, crèche, UAPE

Victorien Moix – Commissions Santé, Jeunesse et Constructions

- Commission de la santé
- Commission de la jeunesse
- Commission des constructions

Gaëtan Rossier – Commissions Culture, loisirs et culte et Tourisme

- Bibliothèque communale
- Concerts et théâtres
- Eglise
- Communication
- Mérites sportifs, culturels et sociaux
- Tourisme (Hérens tourisme – PALP festival)

Jean-Luc Zermatten – Dicastère Sécurité publique

- Police des étrangers
- Commission de naturalisation
- Police intercommunale Hérens
- Tribunal de police
- Police du feu
- Protection de la population et des biens culturels
- Etat-Major de crise

Alain Alter – Dicastères Administration générale et Economie publique

- Aménagement du territoire (révision PAZ/RCCZ)
- Retour de concession Dixence-Cleuson 2031
- Energie

Le Président remercie les membres du Conseil municipal pour leurs interventions et la qualité du travail fourni durant cette année 2021.

7. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, *le Président* clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal